



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/37/787  
S/15533

20 décembre 1982

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-septième session  
Point 37 de l'ordre du jour  
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-septième année

Lettre datée du 16 décembre 1982, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de la Turquie auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une lettre datée du 16 décembre 1982 que vous a adressée M. Nail Atalay, le représentant de l'Etat fédéré turc de Kibris.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent,  
(Signé) A. Çoşkun KIRCA

ANNEXE

Lettre datée du 16 décembre 1982, adressée au Secrétaire  
général par M. Nail Atalay

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 4 novembre 1982 que vous a adressée M. Constantine Moushoutas, et qui a été distribuée le 10 novembre 1982 comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sous les cotes A/37/606 et S/15485 respectivement.

La vaine tentative de l'administration chypriote grecque de nier l'accroissement massif de l'arsenal militaire au sud de Chypre et d'accuser la partie turque de préparer une action militaire imaginaire dans l'île, comme l'indique la lettre de M. Moushoutas, constitue un exemple typique de manoeuvre consistant à confondre l'innocent et le coupable. La presse chypriote grecque (tel que le périodique local Fileleftheros du 25 octobre 1982) confirme amplement que les Chypriotes grecs sont en train de s'armer avec une rapidité alarmante. Les Chypriotes grecs ne peuvent éluder la responsabilité qui leur incombe du fait de la menace qu'ils font peser sur la paix dans l'île en prétendant qu'ils s'emploient à "renforcer la défense des zones libres", car il est manifeste que les armes qu'ils accumulent sont des armes offensives, parmi lesquelles on compte des missiles, des chars, des mitrailleuses lourdes, des véhicules blindés, ainsi que des pièces d'artillerie légère et lourde, en quantités bien plus importantes que ne l'exige la défense de ces zones.

L'on a vu ces armements offensifs assez récemment lors du défilé militaire qui a eu lieu le 1er octobre 1982, date qui, pour les Chypriotes grecs, marque la "fête de l'indépendance". Parmi ces armes, on pouvait voir des chars "EE-9 de type cascavel" brésiliens et des missiles de type "Milan". Selon le Fileleftheros du 25 octobre 1982, outre les armes déjà importées, l'administration chypriote grecque attend 20 chars supplémentaires du Brésil et elle continue d'importer d'autres armes en provenance de sources diverses.

M. Moushoutas ne peut détourner l'attention des faits susmentionnés par sa rhétorique sur l'"agression turque" ni en avançant l'argument absurde selon lequel la Turquie serait, selon lui, "encouragée" par l'opinion personnelle d'un journaliste qui écrit dans le quotidien chypriote turc local qu'il faut "bombarder Chypre". En outre, la comparaison entre le pouvoir militaire de la Turquie et celui de l'administration chypriote grecque n'est absolument pas justifiée car nul n'ignore que le problème de Chypre n'est pas un problème qui oppose la Turquie à l'administration chypriote grecque. La présence de la Turquie à Chypre a uniquement pour objet de maintenir la paix dans l'île et de préserver son indépendance binationale tout en protégeant la population chypriote turque contre une agression armée, conformément aux droits et aux obligations conventionnels de la Turquie.

Le représentant de la communauté chypriote grecque ne peut penser sérieusement que les Chypriotes turcs vont renoncer à la protection de la Turquie ou être assez naïfs pour ne pas comprendre le rôle que la Grèce joue à Chypre depuis 1963, dans le

cadre de ses visées expansionnistes traditionnelles en Méditerranée orientale. Ce n'est pas une coïncidence si les Chypriotes grecs, toujours trop désireux de servir d'instrument de la Grèce dans ses plans sinistres connus sous le nom de "Megalo Idea" (le grand idéal), ont récemment célébré la défaite militaire finale que la Turquie a connue en 1922, à la suite de l'invasion de sa région occidentale, au cours de la guerre turque d'indépendance. Les cérémonies, intitulées "Le désastre de l'Asie mineure" ont été organisées par les pouvoirs municipaux chypriotes grecs de Nicosie et ont duré du 7 au 11 décembre 1982.

Compte tenu de ces circonstances et de la poursuite de l'embargo contre l'activité politique, sociale et économique de la population chypriote turque, il est impossible de prendre au sérieux le prétendu désir de "coopération et de rapprochement" des deux communautés de Chypre qu'expriment les dirigeants chypriotes grecs. Nul n'ignore que cet embargo inhumain revêt les formes les plus diverses : arrestations et incarcérations par les autorités chypriotes grecques de commandants de navires étrangers qui ont fait escale dans le port de Famagouste dans le nord de Chypre, lequel a été déclaré illégal par l'administration chypriote grecque (cinq cas de ce genre au moins sont survenus au cours des dernières années), l'interdiction de la vente sur les marchés étrangers de fruits et de produits agricoles provenant du nord (une affaire de ce genre est survenue récemment à propos de l'exportation de raisins vers l'Europe par cinq sociétés chypriotes turques au cours du mois d'août 1982, causant un grand préjudice financier aux exportateurs) et l'opposition active des Chypriotes grecs à ce que les Chypriotes turcs présentent simplement leur point de vue dans les conférences internationales, comme cela est survenu récemment lorsque l'administration chypriote grecque a protesté contre la participation, en tant qu'orateur invité, de M. Necati Münir Ertekün, conseiller du négociateur chypriote turc aux entretiens intercommunautaires, à la conférence de l'Académie diplomatique internationale qui s'est tenue à Paris le 30 novembre 1982.

Parallèlement, l'administration chypriote grecque, s'arrogeant le titre usurpé de "Gouvernement de Chypre" continue d'utiliser les instances internationales en demandant que la question de Chypre soit inscrite à l'ordre du jour de chacune de ces instances, y compris l'Assemblée générale des Nations Unies, aux dépens du dialogue bilatéral. En outre, l'administration chypriote grecque continue d'exploiter à des fins de propagande jusqu'à la question humanitaire des personnes disparues, en en saisissant de nouveau la Troisième Commission de l'Assemblée générale tout en empêchant le représentant chypriote turc au Comité des personnes disparues, M. Latife Birgen, de présenter les vues des Chypriotes turcs.

Il va sans dire que pour qu'il y ait rapprochement véritable entre les deux populations de Chypre, il faut que cesse immédiatement toute activité hostile et qu'il s'instaure un climat propice aux négociations qui débouche sur un règlement pacifique. J'ai cependant le regret de noter qu'en raison de l'attitude négative des Chypriotes grecs, qui transparait notamment dans la lettre susmentionnée de M. Moushoutas, on voit mal comment les efforts que nous déployons pour parvenir à ce règlement pourront progresser. Nous formulons l'espoir sincère que la partie chypriote grecque acceptera bientôt la réalité et qu'elle abandonnera la voie dangereuse dans laquelle elle s'est engagée, dans l'intérêt d'un règlement pacifique de la question de Chypre.

A/37/787  
S/15533  
Français  
Page 4

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le représentant de l'Etat  
fédéré turc de Kibris,

(Signé) Nail ATALAY

-----

